



ARRONDISSEMENT DE BAYEUX
CANTON DE BAYEUX
COMMUNE DE SAINT MARTIN DES ENTREES

SEANCE DU 10 JUILLET 2020

Date de convocation : 2 juillet 2020

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 13 votants : 14

COMPTE-RENDU DE SEANCE

L'an deux mille vingt, le dix du mois de juillet, à 18h0, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Saint Martin des Entrées, sous la présidence de Monsieur Henry LEMAITRE, Maire.

Présents : Monsieur LEMAITRE Henry, Maire

Monsieur MAZELIN Jean-Noël, Monsieur LEOSTIC Jean-François, Monsieur LEOSTIC Stéphane Monsieur LEMARCHAND Martial, Adjoints

Monsieur BAUDOUIN François, Conseiller délégué

Monsieur CAPON Vincent, Madame REMAN Angéline, Madame DAVID Catherine, Monsieur STEPHAN Jean-François, Madame SANCHEZ Isabelle, Madame MUTEL Nathalie, Madame COUTARD Aurélie formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusé(e)s :

Madame LHONNEUR Séverine

Madame CATHERINE Caroline

Monsieur MAZELIN Jean-Noël est secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la dernière séance

ORDRE DU JOUR

- | | |
|---|--|
| - Elections Sénatoriales du 27 septembre 2020 | Désignation des Délégués du Conseil Municipal |
| - DCM 2020 / 25 | Aménagement du cimetière de St Germain (PMR et Paysager) |
| | Consultation |

**ELECTIONS SENATORIALES 27 SEPTEMBRE 2020
DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il doit être procédé à la désignation des délégués du conseil municipal en vue des Elections Sénatoriales prévues le 27 septembre 2020. Pour la commune de St Martin des Entrées, il doit être désigné 3 délégués et 3 suppléants.

Le conseil municipal a voté en son sein et a désigné comme délégués du conseil municipal en vue des Elections Sénatoriales du 27 septembre 2020 :

- | | | |
|-------------------------|---|------------|
| - Jean-François STEPHAN | ➔ | Délégué |
| - Vincent CAPON | ➔ | Délégué |
| - Catherine DAVID | ➔ | Délégué |
| - Isabelle SANCHEZ | ➔ | Suppléante |
| - Angéline REMAN | ➔ | Suppléante |
| - Nathalie MUTEL | ➔ | Suppléante |

DCM 2020 / 25
AMENAGEMENT DU CIMETIERE DE ST GERMAIN (PMR ET PAYSAGER)
CONSULTATION

Monsieur le Maire rappelle que lors de la précédente séance du 22 juin 2020, il a été confié l'étude de conception et de faisabilité avec plan topographique, pour le projet « Aménagement PMR et Paysager du cimetière de St Germain » à l'entreprise LETELLIER.

Le rapport a été rendu et Monsieur le Maire donne la parole à Messieurs J.N Mazelin et S.Leostic pour la présentation.

Ce projet permettra d'assainir les 5 points suivants, récurrents et compromettant pour le devenir de la gestion du cimetière :

- Entretien avec objectif « ZERO PHYTO »
- Mettre en conformité l'accessibilité PMR (loi AD'AP)
- Redistribution parcellaire des tombes
- Reprise des concessions en état d'abandon (à réaliser après les travaux)
- Embellissement paysager du cimetière.

Monsieur le Maire expose que cet aménagement fait partie du plan « Amélioration, Sécurisation et Embellissement des 3 hameaux » et qu'il est devenu une priorité sur les travaux de voirie prévus initialement.

Suite à l'avis favorable de la commission restreinte de travaux, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de :

- Valider la réalisation de ce projet
- Reporter l'investissement de la réfection de voirie de St Germain, prévu au Budget 2020, sur ce projet.
- Lancer la consultation marché public en procédure adaptée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- VALIDE la réalisation de l'Aménagement PMR et Paysager du cimetière de St Germain
- DECIDE DE REPORTER l'investissement de la réfection de voirie de St Germain, prévu au Budget 2020, sur ce projet.
- DECIDE DE LANCER la consultation marché public en procédure adaptée.
- CHARGE Mr le Maire de l'exécution de cette décision en signant l'ensemble des documents nécessaires

QUESTIONS DIVERSES

À la suite de l'intervention de Mr Jean-François STEPHAN et Mme Catherine DAVID, Mr le Maire informe que la commission Sécurité est chargée d'étudier les solutions à mettre en place afin de répondre au problème de sécurité rue Michel de Montaigne et rue de Recouvry.

Fin de séance